

AVIS

Réf. : AT.18.81.AV

Date d'approbation : 28/09/2018

Programme communal de développement rural de BRAIVES

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Braives
- *Auteur de projet :* Aménagement sc
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 6/07/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (+ 2 mois de suspension des délais de consultation en juillet et août)
- *Audition :* 7/09/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création d'une maison multiservices à Ciplet
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 25/06/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Braives, située en Hesbaye dans la Province de Liège, est composée de huit villages (Avennes, Braives, Ciplet, Fallais, Fumal, Latinne, Tourinne et Ville-en-Hesbaye), tous nichés dans la vallée de la Meuse, à l'exception de Tourinne sur le plateau hesbignon.

Au 1^{er} janvier 2017, elle comptait 6272 habitants pour une superficie totale de 4400 ha. C'est une commune rurale agricole. Plus de 80% du territoire est voué à l'agriculture. La fonction résidentielle également importante.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de BRAIVES.

Le Pôle considère que le diagnostic (partie I) est de qualité satisfaisante. Il apprécie notamment la présence d'un bilan de la première opération de développement rural et la mise en évidence des interactions éventuelles du PCDR avec le Groupe d'action locale (GAL) et l'Agence de développement local (ADL), ces deux derniers outils étant complémentaires pour les problématiques rurales. Le diagnostic permet également de bien appréhender le taux de performance des mesures-agro-environnementales (MAE) actuellement mises en place sur le territoire communal. Ces dernières informations auraient toutefois pu être mentionnées dans les annexes afin de ne pas alourdir la lecture du diagnostic.

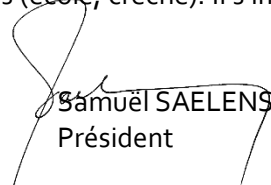
Le Pôle regrette cependant la présence de certaines données statistiques anciennes qui auraient mérité d'être mises à jour, le nombre limité d'éléments graphiques et cartographiques qui auraient permis de mieux comprendre les informations reprises dans le texte et le caractère peu prospectif du diagnostic.

Concernant le processus participatif, il estime que la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour l'encadrer est de bonne qualité, malgré les difficultés rencontrées pour impliquer la population. Il estime notamment que la valorisation des jours blancs des élèves des écoles de la commune est une idée intéressante pour les sensibiliser au développement rural. Il regrette toutefois le faible taux de participation lors des dernières réunions de la CLDR et attire l'attention sur la nécessité de relancer la dynamique.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune, en précisant notamment clairement les apports du processus participatif. Le Pôle estime également qu'il offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Braives et au processus participatif. La stratégie qui en découle est cohérente, globale et transversale. Le Pôle apprécie aussi l'idée d'avoir listé les projets en lien avec chaque objectif de développement.

Concernant la partie V, le Pôle souligne la bonne cohérence globale des fiches-projets, que ce soit entre elles ou avec les objectifs. Il demande toutefois de s'assurer que la stratégie de développement durable a bien été prise en considération lors de l'élaboration des fiches-projets, et tout particulièrement pour les fiches en lot 1. Dans ce cadre, le Pôle suggère que la commune s'inscrive dans une démarche de développement durable pour la gestion et l'entretien des saules situés sur son territoire (gestion des bois de coupe, transformation en pellets...).

Concernant la fiche-projet en première convention, soit la création d'une maison multiservices à Ciplet, le Pôle émet un avis réservé sur son programme final et sur la conception du projet, tout particulièrement au regard des objectifs de développement durable. Il estime que le choix du projet est cohérent mais qu'il nécessite la réalisation d'une étude plus précise de certains éléments tels que la pertinence de l'implantation du bâtiment à l'arrière de la parcelle, les caractéristiques du bâtiment en termes de performance énergétique et les impacts liés à la grande dimension de la zone minéralisée, tout en tenant compte des objectifs de développement durable. Ce projet nécessite également d'être réfléchi en lien avec son environnement proche, tels que les parcelles potentiellement urbanisables situées à l'arrière du projet et les activités toutes proches (école, crèche). Il s'interroge enfin sur le coût élevé de cette fiche-projet.



Samuel SAELENS
Président